

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie de Fiducie ResMor (autre nom utilisé par ResMor Trust Company)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01

Loi sur l'assurance-dépôts, L.R.Q., c. A-26

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 15 mai 2012, un permis de société de fiducie à Compagnie de Fiducie ResMor (autre nom utilisé par ResMor Trust Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie, ainsi qu'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* lui permettant de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Le représentant principal au Québec est madame Sylvie Massia, dont l'établissement d'affaires est situé au 3333, boulevard Côte-Vertu, bureau 900, Montréal (Québec) H4R 2N1.

Le siège de l'assureur est situé au 3250 Bloor Street West, Suite 1400, East Tower, Toronto (Ontario) M8X 2X9.

Fait le 15 mai 2012.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.